



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0478

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos - Modification de la tarification Vélo'v**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pilon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0478**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Marché d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos -
Modification de la tarification Vélo'v**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a conclu, le 24 novembre 2004, avec la société JC Decaux, un marché ayant pour objet la mise à disposition et l'entretien d'abris voyageurs pour les transports urbains, de mobiliers urbains d'information (ou panneaux d'information) et la mise à disposition et l'exploitation d'un parc de vélos, dénommé depuis Vélo'v.

Lors de sa séance du 14 février 2005, le Conseil a fixé la tarification du service Vélo'v pour les montants suivants :

Libellé	Temps gratuit	1 heure au-delà gratuité	Par heure supplémentaire
carte courte durée (hebdomadaire)	30 mn	1 €	2 €
carte d'abonnement (annuelle)	30 mn	0,50 €	1 €
carte Técély	1 h	0,50 €	1 €

Par délibérations, lors des Conseils des 19 septembre 2005, 10 octobre 2006 et 9 juillet 2007, la tarification Técély a été étendue aux abonnés Lyon Parc Auto (LPA), OûRA, La voiture autrement (correspondant aujourd'hui au service Autolib).

Cette tarification avait pour objet de permettre à l'utilisateur de disposer d'un vélo pour une somme modique, voire nulle, et d'inciter à ramener rapidement le vélo en station afin de permettre une bonne rotation du parc.

Si ces principes ont bien été compris par la plupart des utilisateurs (93 % des usagers empruntent le vélo moins de 30 mn), il demeure quelques usages de longue durée, préjudiciables à une bonne disponibilité des vélos.

Aussi, est-il proposé au Conseil, aujourd'hui, de faire évoluer la tarification du service selon les montants suivants :

Libellé	Temps gratuit	½ heure au-delà gratuité	Par ½ heure supplémentaire
carte courte durée (journée, hebdomadaire)	30 mn	1 €	2 €
carte d'abonnement (annuelle)	30 mn	0,75 €	1,50 €
carte partenaire (Técély, OûRA, LPA, Autolib)	1 h	0,75 €	1,50 €

Cette nouvelle tarification maintient le principe d'une heure de gratuité pour les cartes partenaires afin de continuer à favoriser les usages d'inter modalité, avec les transports en commun lyonnais (TCL) notamment.

Le passage de tarification à la demi-heure et l'augmentation de tarif ont pour but de décourager les locations de longue durée. Il s'agit donc bien de positionner Vélo'v comme un service de location de vélos de courte durée et d'améliorer la rotation du parc ainsi que le nombre de vélos disponibles en station.

Dans les faits, les locations de longue durée ne concernent que peu d'usagers Vélo'v : 4,7 % des locations sont réalisées pour une durée de 30 mn à 1 h ; 1,1 % des locations entre 1 h et 1 h 30 ; 1,2 % des locations au-delà d'1 h 30.

Les montants perçus par la Communauté urbaine (440 000 € en 2007) ne devraient que peu augmenter suite à cette évolution de tarification. Il faut rappeler que l'objectif n'est pas prioritairement d'accroître les recettes de la Communauté urbaine, mais d'inciter à un meilleur retour des vélos en station pour une disponibilité améliorée pour les usagers.

Cette modification de la tarification du service Vélo'v sera applicable à compter du 2 mai 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Fixe, à compter du 2 mai 2009, la tarification du service Vélo'v selon les principes qui viennent d'être exposés et pour les montants suivants :

Tarification du service Vélo'v

Libellé	Temps gratuit	½ heure au-delà gratuité	Par ½ heure supplémentaire
carte courte durée (journée, hebdomadaire)	30 mn	1 €	2 €
carte d'abonnement (annuelle)	30 mn	0,75 €	1,50 €
carte partenaire (Técély, OûRA, LPA, Autolib)	1 h	0,75 €	1,50 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.